



FICHE MÉTIER  
Conducteur de car

KEOLIS

# LE MÉTIER

## Profil

Vous aimez la conduite et le contact avec des clientèles variées (Enfants, adultes,...)

Vous êtes responsable, disponible et avez le sens du service et de la ponctualité.

## Conduite

Conduire des passagers en respectant leur confort et leur sécurité, en fonction des horaires et des lieux prévus :

- ✓ Vérifier l'état du véhicule (intérieur, extérieur et mécanique). Informer et/ou agir en fonction du dysfonctionnement.

- ✓ Respecter les horaires de service.

- ✓ Conduire de manière souple, sécurisante et confortable.

- ✓ Assurer la conduite dans les délais prévus en fonction des aléas de la circulation.

- ✓ Effectuer un premier diagnostic en cas de panne.

- ✓ Respecter les consignes de début et fin de service (niveaux, stationnement, lavage).

Dans le respect :

- ✓ Du code de la route et des autres usagers

- ✓ De la réglementation sur la sécurité routière et du transport de personnes

- ✓ Des contraintes de l'entreprise (véhicules, horaires, arrêts des-servis)

# Accueil

Accueillir, renseigner et informer la clientèle :

- ✓ Assurer l'accueil des clients à la montée.
- ✓ Etre à l'écoute de la clientèle et répondre de façon adaptée à la demande.
- ✓ Conseiller les clients dans le choix des titres de transport.
- ✓ Amener le client à présenter son titre de transport.
- ✓ Informer de tout changement dans la réalisation du service.
- ✓ Maintenir un climat de tranquillité (prévenir les conflits éventuels et/ou savoir y faire face)

Dans le respect :

- ✓ Des consignes de l'entreprise
- ✓ De ses orientations commerciales



# ACCÈS AU MÉTIER

- ✓ Avoir plus de 21 ans
- ✓ Détenir le permis B
- ✓ Le permis D + FIMO

Ou être prêt à se former pour obtenir :

- ✓ Permis D

✓ FIMO (Formation Initiale Minimum Obligatoire) : pas d'obligation de niveau pour cette formation. Il faut posséder le permis D ou E (D) et être âgé d'au moins 21 ans. Forme le conducteur pour exercer son métier dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle. Au programme : prendre en charge une mission de transport, utiliser les documents du transport, connaître les règles du chargement...

OU

✓ Un CAP agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs.

OU

✓ Titre professionnel de conducteur du transport routier interurbain de voyageurs (CTRIV) délivré par le ministère chargé de l'emploi.